Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260708-C2026_220-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
29 JUIN 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 40
Présents : 31
Votants : 39
Procuration : 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt six, le six juillet à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Stéphanie BODIN-LEMOINE, M. Jonathan SEKLI, Mme Sophie JUBIN, Mme Claire MAHÉ, M. Pascal HERVIEUX, Mme Sylvie BOULO, Mme Camille LE CLAIRE, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Laëtitia ÉON, M. Serge LUBERT, M. Pascal GUIBLIN, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RÉTHO, M. François HERVIEUX, Mme Gaëlle ROLLIN, M. Pascal QUIMBRE, M. Marcel ARS, M. Jean-Yves BOUSSO, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Isabelle GUILLET, M. Boris LEMAIRE, Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER, M. Maxime PICARD, Mme Evelyne LE NORMAND, M. Alain LOUIS, Mme Albane DIEU, M. Anthony LECOINTRE , M. Kévin MENANT, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN

Étaient absents :
M. Yannick FIEVEZ

Absent(s) ayant donné pouvoir :
Mme Sylvie GAIN a donné pouvoir à M. Serge LUBERT
Mme Sandra ROUSSELET a donné pouvoir à M. Pascal GUIBLIN
Mme Sophie SOULIMAN a donné pouvoir à M. Marcel ARS
Mme Delphine JEANNIN a donné pouvoir à Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER
M. Jean-Pierre LE METAYER a donné pouvoir à Mme Albane DIEU
Mme Marie HAMEL-FAURE a donné pouvoir à M. Anthony LECOINTRE
Mme Maryse GÉRARD a donné pouvoir à M. Kévin MENANT
Mme Colette GORRÉ a donné pouvoir à M. Thierry AUTRAN

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_220 - AMENAGEMENT-ENVIRONNEMENT - PETITES VILLES DE DEMAIN - Convention cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) des communes de Questembert et de Malansac – Autorisation de signature de l'avenant n°1

Rapporteur : M. Patrice LE PENHUIZIC, PRESIDENT

La convention-cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) / Petites Villes de Demain (PVD) de Questembert Communauté conclue le 11 avril 2023 fixait les modalités de mise en œuvre de l'ORT et du programme PVD afin de revitaliser les centres-villes des communes de Malansac et de Questembert sur le

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260708-C2026_220-DE

territoire de Questembert Communauté. Cette convention constitue la feuille de route du projet de dynamisation du territoire. Elle donne corps au programme PVD.

Pour rappel, ce programme se traduit, depuis 5 ans, par un accompagnement étroit des deux centralités principales du territoire. Elles bénéficient d'un accompagnement technique et financier pour accélérer la réalisation de leurs actions de dynamisation. Cet accompagnement est constitué d'un poste de chef de projet dédié cofinancé et d'un soutien des partenaires engagés dans ce programme porté par l'État.

Compte tenu de la poursuite des objectifs fixés, de l'avancement des actions engagées et de la nécessité d'assurer la continuité des opérations prévues, les parties envisagent de proroger la durée de validité du volet PVD de la convention d'ORT / PVD selon les termes définis à l'avenant joint en annexe.

Au regard de l'engagement de Questembert communauté par délibération n°2023 03 n°11 du Conseil communautaire du 20 mars 2023 validant la Convention cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) des communes de Questembert et de Malansac,

Il est proposé de valider la prolongation du programme PVD au sein de l'ORT à l'échelle de Questembert Communauté par la proposition d'un avenant avec les partenaires et les communes concernées.

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 25 juin 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

- De valider cet avenant n°1 à la convention-cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire portant prolongation du programme Petites Villes de Demain au 31 décembre 2026 (9 mois),

- D'autoriser Monsieur le Président de Questembert communauté à co-signer cet avenant avec les partenaires coordonnateurs et co-financeurs, les deux communes de Questembert et Malansac.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 8 juillet 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC



Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 08/07/2026
Qualité : PRÉSIDENT